

##### AVIS D’APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE / REGLEMENT DE CONSULTATION

 Numéro d’identification : 2024\_SET\_GYMNASE\_BELLEVUE\_AMO BIM

PARTIE RESERVEE A L’ORGANE DE PUBLICATION

.A 🞏 TRAVAUX .B  FOURNITURES .C ⌧SERVICES

**L’avis implique :** un marché public

**Identification du pouvoir adjudicateur :** Département des Alpes-Maritimes

**Représentant du pouvoir adjudicateur :** Monsieur le Président du Département des Alpes-Maritimes

**Activité principale :** Services généraux des administrations publiques

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Département des Alpes-Maritimes.

**Correspondant :** M. le Président du Département, Direction Générale adjointe pour les Services techniques – Direction de la Construction, de l'Immobilier et du Patrimoine – Service Études et Travaux - CADAM – 147 Boulevard du Mercantour - Bâtiment Cheiron - Bureau 773 - B.P. 3007 – 06201 Nice cedex 3 - 9h à 12h00 et 14h00 à 16h30

Adresse générale du pouvoir adjudicateur (URL) <https://www.marches-securises.fr/>

**Objet du marché :** Mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage relative à la mise en place d’une démarche BIM en vue de la construction du gymnase du collège Bellevue à Beausoleil

**Lieu d’exécution et de livraison :** Avenue de Villaine - 06240 Beausoleil

**Possibilité d’une visite sur place** : sans objet

**Durée du marché ou délai d’exécution :** A titre indicatif et non contractuel, la mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage aura une durée prévisionnelle :

- pour la tranche ferme, de 30 mois à compter de la date fixée par la décision de démarrage des prestations

- pour la tranche optionnelle, de 30 mois, dont 18 mois de travaux et une année de garantie de parfait achèvement relative aux travaux, à compter de la décision de démarrage de la prestation de la tranche optionnelle 1, valant décision d’affermissement

Le délai limite de notification de la décision d’affermissement de la tranche optionnelle 1 est de 30 mois, à compter du démarrage de la tranche ferme.

**Enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux : 3 500 000 € HT (valeur décembre 2020)**

**Type de procédure :** Marché à procédure adaptée

**Conditions d'obtention du dossier de consultation :** Le dossier de consultation des entreprises sera disponible par voie électronique : téléchargement à l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr/>

**Contenu du dossier de consultation :**

- le présent avis d’appel public à la concurrence valant Règlement de la Consultation,

- l’acte d’engagement et ses annexes

- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

- le cahier des charges BIM

- la charte BIM

- le cadre de réponse au mémoire technique

- le programme synthétique de l’opération

- la DC1

- la DC2

- le tableau des 3 références à renseigner

**Conditions de remise des offres :**

Les candidats transmettent leur offre sur la plateforme à l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr/>

**Documents à produire : (pièces obligatoires)**

Au titre de la candidature :

- le formulaire DC1 dûment renseigné

- le formulaire DC2 dûment renseigné

- attestation d’assurance professionnelle en cours de validité

- la liste des principaux services au cours des trois dernières années dont une au moins achevée, en indiquant le montant HT, la date de réalisation, la surface, le destinataire public ou privé

- l’indication des titres d'études et de l'expérience professionnelle du ou des responsables et des personnes pressenties pour exécuter la mission

- la liste des principaux moyens matériels utiles à la réalisation du marché

- le certificat de qualification professionnelle OPQIBI (19.20 : AMO BIM pour des projets de bâtiments), ou justification de l’équivalence à cette qualification

- le tableau renseigné avec références de 3 missions BIM similaires, de moins de 5 ans, dont 2 achevées. Les références exigées ne portent pas sur des missions de conseils ou d’expertises ponctuelles, mais bien sur l’accompagnement du maitre d’ouvrage pour la mise en place d’une démarche collaborative BIM de niveau 2 sur toute la durée d’une opération de construction (le maitre d’ouvrage apportera une attention particulière au respect de cette contrainte)

Au titre de l’offre :

- l’acte d’engagement et ses 2 annexes dument remplis

- le mémoire technique dûment rempli

**Unité monétaire utilisée :** l’euro

**Langue utilisée :** Français

**Date limite de réception des offres : /2024 à 15h30**

**Délai de validité des offres :** 180 jours à compter de la date limite de réception des offres

**Critère de sélection des candidatures :**

- Niveau minimal de capacité financière : pas de minimum exigé

- Niveau minimal de capacité professionnelle : Certificat de qualification professionnelle OPQIBI, ou équivalents :

19.20 : AMO BIM pour des projets de bâtiments

**Critères de jugement des offres :**

La méthode d’analyse retenue est la suivante :

Le critère « Prix »

Une note sur 60 points est attribuée pour le critère « Prix ».

Le prix noté est celui de l’acte d’engagement.

Le classement est établi du moins-disant au plus-disant.

L'offre de prix du candidat moins-disant se voit affecter la note maximale de 60 points.

La note affectée aux autres candidats est établie de la façon suivante :

Note globale prix candidat = 60 X (offre de prix du candidat moins-disant /offre de prix du candidat)

Le critère « Valeur technique »

Une note sur 40 points est attribuée pour le critère « Valeur technique ».

Ce critère est jugé au vu du contenu du mémoire technique remis par le candidat.

Elle est la somme des notes des 3 sous-critères énoncés ci-dessous, analysés au vu du contenu du mémoire technique.

- sous critère n°1 : méthodologie explicitant les sujets devant faire l’objet d’une attention particulière, disponibilité et outils envisagés par le candidat pour répondre à chaque élément de mission à chacune des phases (noté sur 16 points) ;

- sous critère n°2 : descriptif des moyens humains en adéquation avec la mission : noms et CV des personnes affectées à la réalisation de la mission en phases concours, conception, réalisation et exploitation (noté sur 8 points) ;

- sous critère n°3 : indication des temps estimés par phases (concours, conception, réalisation, exploitation) et par élément de mission et adéquation au regard des prestations à fournir (noté sur 16 points).

La note globale en valeur technique (VTO) est ensuite déterminée comme suit :

note VTO = 40 X (total des points du mémoire technique du candidat / total des points du meilleur mémoire technique).

Les candidats n’ayant pas fourni de mémoire technique ne seront pas classés et leur offre déclarée irrégulière.

La note finale des offres est calculée de la façon suivante :

Note finale du candidat = Note globale « Prix » + Note globale « Valeur technique »

Le classement final des offres s'effectue selon l'ordre décroissant des notes.

**Cautionnement et garanties exigés :** sans objet

**Modalité d’ouverture des offres :** séance non publique

**Négociation :** Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant présenté les offres les plus intéressantes au vu des critères ci-dessus. Les négociations se dérouleront avec au moins trois candidats si le nombre de candidats le permet. Il est précisé que le pouvoir adjudicateur peut attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

**Autres informations :** Les candidats sont informés par courrier des résultats de cette consultation.

**Procédure de recours :** Tribunal administratif de Nice situé 18 avenue des Fleurs – CS 61039 - 06050 Nice Cedex 1 – Tél : 04.92.04.13.13 - Fax : 04.93.55.78.31 – greffe.ta-nice@juradm.fr de la publication ou notification de la décision attaquée et jusqu’à la signature du contrat

Référé contractuel : en application de l’art R551-7 du code de justice administrative

Recours de plein contentieux : 2 mois à compter de l’accomplissement des mesures de publicité appropriées.

**Date d’envoi à la publication :** le /2024